

Reçu dons aux oeuvres (Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Numéro d'ordre du reçu

2009-14

Bénéficiaire des versements	
Nom ou dénomination : Nom du Club	
Adresse: Adresse du Club	
N° Rue	
Code postal	
Objet	
Cochez la case concernée (1) :	
Oeuvre ou organisme d'intérêt général.	
Fondation d'entreprise.	
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du	-
Musée de France	
Association cultuelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de	
Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du	
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.	
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.	
Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rl publique par arrêté préfectoral en date du	
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)	
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)	
Donateur	
Nom: Sisca	
Adresse: default	
Code postal	
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : 7441,00 €	
Somme en toutes lettres :	
Date du paiement : .08/05/2019	
Mode de versement :	
☐ Numéraire ☐ Chèque ou virement	Date et signature
Autres (3)	

- ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises
 (3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement